

COMMISSION SECOURISME

Monsieur Le Président,

Je tiens tout d'abord à m'excuser auprès de vous et de mes collègues pour mon absence. En effet, j'anime la formation au Brevet National de Moniteur de Premiers Secours réservé à la Direction "Territoire et Mer" (ex DDE).

Les associations de secourisme, agréées par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France ont de fortes préoccupations à l'échelon national.

La première : sensibiliser et former le "tout public" à l'apprentissage du Défibrillateur Automatisé Externe associé au Massage Cardiaque Externe pour qu'enfin les sapeurs-pompiers interviennent après un massage cardiaque effectué par le premier témoin.

La chaîne de survie est capitale pour passer la récupération de 4% à 40% des arrêts cardio-respiratoires.

- 1 – L'Alerte la plus précoce.
- 2 – Un massage cardiaque en dessous des 3 minutes.
- 3 – Une défibrillation la plus précoce.

J'encourage vivement les associations à animer des sensibilisations à titre gracieux pour les communes.

La seconde : Sensibiliser et former le "tout public" aux signes de reconnaissance de l'Accident Vasculaire Cérébral (AVC).

En France, c'est un Accident Vasculaire Cérébral toutes les 4 minutes, troisième cause de décès après le cancer et les accidents cardiaques.

Il faut une prise en charge maximale et rapide. Le premier témoin a donc un rôle essentiel dans l'alerte au Centre 15.

Pour faire suite à la réunion avec l'Equipe Pédagogique Nationale du Secourisme au sein de la FNSPF, qui s'est déroulée en novembre 2009, nous avons une autre préoccupation majeure : nous aurions pu perdre l'agrément national concernant la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Nous avons réagi vivement et rapidement en mettant en place un organigramme, un recensement des instructeurs et moniteurs dans chaque département.

Désormais, un représentant de chaque UDSP sera nommé pour être l'interlocuteur auprès de chaque CRAM.

De par mon engagement, je suis pressenti pour être celui de la CRAM Nord Pas-de-Calais Picardie.

Je ne manquerai pas de vous faire part de l'évolution de nos travaux à l'échelon national et des suites à donner.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, mes très chers collègues, en l'assurance de mon plus profond dévouement.

Patrick TINCHON

POINT D'ÉTAPE DU DOSSIER RELATIF À L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR DES SAPEURS- POMPIERS 11 MARS 2010

Depuis quelques semaines, le dossier de la modernisation de l'encadrement supérieur fait l'objet de travaux à l'initiative de l'État. A ce stade de la démarche, il est apparu important aux 4 organisations SP- FNSPF, ANDSIS, Avenir-Secours et SNSPP - de communiquer, auprès de leurs mandants, sur l'état d'avancement de la réflexion engagée.

LE CONTEXTE

Par son courrier en date du 11 février 2010, le Ministre de l'Intérieur a donné une impulsion politique forte à deux dossiers :

- la modernisation de l'encadrement supérieur des SDIS,
- l'émergence d'un cadre d'emplois des sapeurs-pompiers servant à l'État.

Le 16 février 2010, sous la présidence d'A. Perret (DSC), une réunion de travail s'est tenue regroupant outre l'administration centrale, les sapeurs-pompiers (FNSPF, ANDSIS, Avenir Secours et SNSPP) et l'Assemblée des Départements de France (ADF). Cette rencontre a essentiellement permis aux participants de préciser leurs attentes sur ce dossier. Les sapeurs-pompiers ont notamment rappelé que la plate-forme commune (FNSPF-ANDSIS-Avenir Secours) rédigée en 2008 restait d'actualité (y compris pour le SNSPP).

A l'issue, les 4 organisations SP ont effectué plusieurs échanges courriels et tenu 2 conférences téléphoniques destinés à dégager des principes communs au regard de l'engagement politique du Ministre de l'Intérieur.

Le 10 mars 2010, une seconde réunion regroupant DSC-ADF-SP s'est tenue. Elle a permis d'acter 3 points essentiels guidant la poursuite du dossier.

LES POINTS ESSENTIELS

1) La recherche d'une cohérence globale dans le traitement du dossier

A travers la recherche d'un texte unique relatif à l'encadrement supérieur, il est souhaité la garantie d'une gestion globale des officiers concernés, inscrivant les emplois tenus dans le cadre de la gouvernance partagée de la sécurité civile et de sa politique de territorialisation.

2) Le périmètre de la modernisation

Il ressort de la discussion du 10 mars, l'opportunité d'une réflexion portant sur le périmètre actuel des emplois de direction des SDIS (1100 agents environ) et sur 60 à 80 emplois servant à l'Etat :

Encadrement supérieur des sapeurs-pompiers :

Emplois de direction des SDIS (1100 agents) :

- Chef de Groupement et autres fonctions (ChefEM, Sous-Directeur, etc.) : 760 agents,
- Méd-Chef adjoint : 40 agents environ, car une partie est SPV,
- Médecin-Chef : 100 agents*
- DDA : 100 agents* DDSIS : 100 agents*

Emplois à l'Etat :

- 60 à 80 agents*

* Seuls les emplois de DDSIS, DDA et Médecin-Chef, ainsi qu'une partie des emplois à l'Etat, seraient soumis à fonctionnalité (au sens d'un détachement sur l'emploi).

3) Le cadre statutaire futur

Au cours de la réunion, les différentes parties ont rappelé leur attachement à un cadre statutaire garantissant l'exercice des fonctions de l'encadre-